

*Pouvoir d'emprunt—Loi*

Dans le projet de loi C-8 du gouvernement, qui crée le Programme d'adaptation des travailleurs âgés, parfois appelé le PATA, il est implicitement reconnu que le régime d'assurance-chômage actuel ne peut pas répondre aux besoins des travailleurs âgés. Nous sommes particulièrement inquiets de voir que ce programme dépend de la capacité et de la volonté de participer des provinces. Peut-être cela offre-t-il une plus grande souplesse, mais cela favorise également l'émergence de disparités. Effectivement, certaines provinces, par exemple l'Ontario, n'ont pas terminé leurs négociations avec le gouvernement fédéral. Ainsi, des milliers de travailleurs âgés de l'Ontario ne peuvent pas bénéficier du PATA. En outre, le budget total proposé pour le PATA n'est que de 60 millions de dollars. Cela signifie qu'environ 6 000 travailleurs peuvent se recycler grâce à ce programme. À l'heure actuelle, 415 000 travailleurs âgés de 55 à 64 ans sont sans emploi, mais seulement 100 000 d'entre eux sont officiellement considérés en chômage. Même le nombre de 100 000 travailleurs changerait rien aux chiffres concernant le recyclage.

Si tous les fonds dont on dispose actuellement s'élèvent à 60 millions de dollars, ils permettraient de recycler quelque 6 000 travailleurs. Dans la seule circonscription de Brant, depuis février dernier, 1 318 travailleurs âgés de 44 à 64 ans reçoivent des prestations d'assurance-chômage. Un plus grand nombre bénéficie actuellement de l'assistance sociale. Le CEIC ne dispose pas de chiffres distincts pour les travailleurs de ma circonscription âgés de 55 ans et plus. Entre 200 et 250 travailleurs âgés de la seule usine Massey Combines ont encore besoin du genre de recyclage qu'un PATA pourrait offrir.

Je me rappelle qu'il y a un certain nombre d'années, White Farm Equipment et, plus récemment, Massey Combines ont fermé leurs portes et ont quitté le secteur de l'outillage agricole. Cette situation a eu un effet désastreux sur la vie de centaines, voire de milliers de travailleurs dans ma circonscription. À cette époque, j'ai lutté avec acharnement pour faire insérer le secteur de l'outillage agricole dans la liste des travailleurs âgés pouvant être recyclés. Le gouvernement s'est exécuté et a ajouté cette catégorie de travailleurs au programme. Toutefois, j'ignore comment la somme de 60 millions de dollars permettra de régler le problème du recyclage des travailleurs âgés. Par exemple, dans la circonscription de Brant, seulement 30 p. 100 des travailleurs âgés qui ont perdu leur emploi entre 1981 et 1984 en ont trouvé un autre dès janvier 1986. Je ne possède pas les tout derniers chiffres, mais j'ai nettement l'impression qu'une bonne partie de ces travailleurs cherchent toujours un emploi intéressant pour un salaire décent. Il ont peut-être un emploi à temps partiel, un emploi qui ne leur convient

pas ou qui est mal rémunéré. Cette situation perturbe beaucoup leur vie privée.

Il existe maintenant un programme pour lequel des crédits de 60 millions de dollars ont été prévus; pourtant, en août 1985, le conseil consultatif du ministre de l'Emploi et de l'Immigration avait recommandé la création d'un programme d'adaptation d'un milliard de dollars pour les travailleurs âgés. Le gouvernement a affecté 60 millions à ce programme-ci. Il faudrait en fait instaurer un programme géré et financé par le gouvernement fédéral, dans le cadre de la Loi sur l'assurance-chômage, continuant à donner les prestations aux travailleurs de cette catégorie et s'appliquant à tous les travailleurs âgés, peu importe la cause et la nature de leur mise à pied.

J'ignore pourquoi le gouvernement tient à ne faire profiter que certains secteurs industriels des bienfaits du recyclage. Si une entreprise ou un service municipal ferme ses portes et met des travailleurs âgés au chômage, ceux-ci devraient automatiquement avoir le droit de participer à un programme fédéral de recyclage. Ils ne devraient pas être obligés de faire toutes les démarches administratives nécessaires pour prouver qu'ils relèvent d'un certain secteur et que celui-ci est couvert par le PATA. Ce programme devrait s'appliquer à tous les travailleurs âgés déplacés, et pas seulement à ceux de secteurs désignés.

Par ailleurs, nous recommandons ceci pour le PATA: premièrement d'intégrer la formule des prestations basées sur les gains au PATA, le minimum correspondant aux deux tiers du revenu de la personne concernée; deuxièmement, la participation de la province et de l'employeur devrait être garantie au besoin par une mesure législative; troisièmement, il conviendrait d'instaurer un office de protection des emplois qui serait chargé d'évaluer les mises à pied, de veiller à ce qu'un préavis suffisant soit donné et à ce que les conditions du PATA soient négociées avant les mises à pied proprement dites; quatrièmement, il faudrait établir un système de subventions par prélèvement pour s'assurer que les employeurs contribuent à la formation.

Enfin, je n'insisterai jamais assez sur l'importance des programmes de recyclage pour les hommes et les femmes arrivés au milieu de leur vie active. C'est une véritable honte que dans un pays aussi riche que le nôtre, des gens soient mis à pied sans avoir d'autre solution que d'accepter des emplois à temps partiel ou des emplois mal rémunérés. Cette situation perturbe beaucoup les projets et le budget familiaux, sans parler de la dépression profonde dans laquelle sombrent souvent les familles et les gens du fait que leur vie privée et leur situation financière ont été complètement bouleversés.